**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

**Herausgeber:** Schweizerisches Nationalmuseum

**Band:** 54 (1997)

**Heft:** 2

**Artikel:** Ambitions et limites du rationalisme néo-gothique : les premiers travaux de Viollet-le-Duc à Saint-Denis (1846-1851)

**Autor:** Leniaud, Jean-Michel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-169519

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Ambitions et limites du rationalisme néo-gothique: les premiers travaux de Viollet-le-Duc à Saint-Denis (1846–1851)[1]

par Jean-Michel Leniaud

Ordonnée par Napoléon Ier, la restauration de Saint-Denis modifie considérablement l'espace intérieur et la décoration de l'édifice: le sol de la nef est remonté; des marbres néo-classiques ornent le sanctuaire. Sous Louis-Philippe, François Debret poursuit et achève les travaux de restauration et de mise en valeur, mais son œuvre suscite la réprobation des amis de Prosper Mérimée et d'Adolphe-Napoléon Didron. La ruine de la flèche nord en 1845 semble leur donner raison: l'accident apparaît comme une sorte de sanction dramatique et solennelle de l'«inintelligence» du gothique dont ont fait preuve les restaurateurs de Saint-Denis depuis la décision impériale. L'année suivante, Viollet-le-Duc est chargé de la basilique; il en restera l'architecte jusqu'à sa mort en 1879. Au cours de cette longue période, la plupart des travaux conduits par ses prédécesseurs seront détruits: un visage nouveau caractérisera la basilique, celui du gothique viollet-le-ducien.

La nomination d'Eugène Viollet-le-Duc à Saint-Denis constitue un événement d'une importance capitale pour sa propre carrière et pour l'évolution de la basilique. En 1846, l'architecte est encore jeune et assez peu expérimenté: tout juste a-t-il commencé la restauration de Vézelay, suivi avec plus ou moins d'assiduité le chantier de la Sainte Chapelle et, surtout, entrepris avec Jean-Baptiste Lassus la restauration de Notre-Dame de Paris; il est déjà considéré comme l'un des architectes les plus compétents en constructions médiévales, mais n'a pas entrepris aux Edifices diocésains cette carrière qui le conduit à assumer la responsabilité des cathédrales de Clermont-Ferrand, Amiens et Carcassonne: il n'y entrera qu'après 1848. Du côté des Monuments historiques, on ne lui a pas encore confié le soin de monuments aussi importants que la cité de Carcassonne et la basilique de Saint-Sernin.

### *Une promotion exceptionnelle*

Si l'on embrasse la carrière toute entière de Viollet-le-Duc, sa nomination à Saint-Denis apparaît comme un événement majeur: la victoire de 1844 à Notre-Dame résulte d'un concours, elle a été acquise au *mérite*, la majeure partie de la gloire en revient d'ailleurs à Lassus. Celle de Saint-Denis est due, pour ainsi dire, à la *grâce*. Pourquoi Viollet-le-Duc, plutôt que Lassus ou tel autre architecte? Il est impossible de savoir au terme de quelles tractations la désignation s'est faite: tout au plus peut-on dire que le «protégé» de Mérimée dispose sans doute d'un réseau d'influences au sein des hiérarchies administratives infiniment plus efficace que celui de l'ami de Didron. En tout cas, obtenue à la *grâce*, cette désignation sera considérée comme la preuve ultérieure des *mérites* éclatants de l'architecte et le fondement solide d'une carrière désormais irrésistible.

La nomination de Viollet-le-Duc constitue pour la basilique aussi un événement majeur. A l'époque, il n'a guère écrit, mais sa conception du gothique est déjà quasiment formée. Il a retenu de ses divers voyages et de la lecture de quelques articles de Lassus que l'architecture du 13e siècle obéit à des principes rationnels et que chacune des parties est dépendante de l'autre. L'inspecteur général des bâtiments civils Biet[2] avait déjà exprimé des propos semblables au sein du conseil des bâtiments civils, mais Viollet-le-Duc le fait avec un systématisme et une autorité inégalées. Pour la première fois dans sa longue existence, la basilique est entre les mains d'un maître d'œuvre qui projette sur elle une théorie, une conception rétrospective de la façon dont elle a été construite. C'était parce qu'ils n'ont pas su comprendre cette architecture que Legrand[3], Cellerier[4] sous l'Empire et Debret[5] par la suite ont échouée dans leur intervention. Comme l'écrit Didron[6], «c'est à la nouvelle école, objet de tant de critiques et de dédains, à réparer les fautes de l'ancienne». A Saint-Denis, la «nouvelle école» se personnifie en Viollet-le-Duc.

### *1846: le premier diagnostic*

Le rapport qui accompagne l'arrêté de nomination du 14 novembre 1846 qu'a rédigé de Noue[7], chef de la division des bâtiments civils, présente l'architecte comme «un artiste possédant à la fois des connaissances en archéologie et en architecture pratique». Le successeur de Debret est chargé notamment de vérifier s'il sera nécessaire de démolir la tour nord préalablement à la reconstruction de la flèche[8].

Le 27 novembre 1846, le nouvel architecte se rend sur le chantier en compagnie de l'inspecteur général Biet; il reçoit ses nouveaux collaborateurs, tous issus de l'agence de Debret, l'architecte-adjoint Mesnager[9] et les sous-inspecteurs Cabillet[10] et Destors[11] et prend connaissance de l'état d'avancement du comble en fer entrepris par son prédécesseur – il reste à finir la couverture en cuivre d'un bras du transept – et de la question de la tour nord. Immédiatement, et bien qu'il ne soit pas missionné pour cela, il

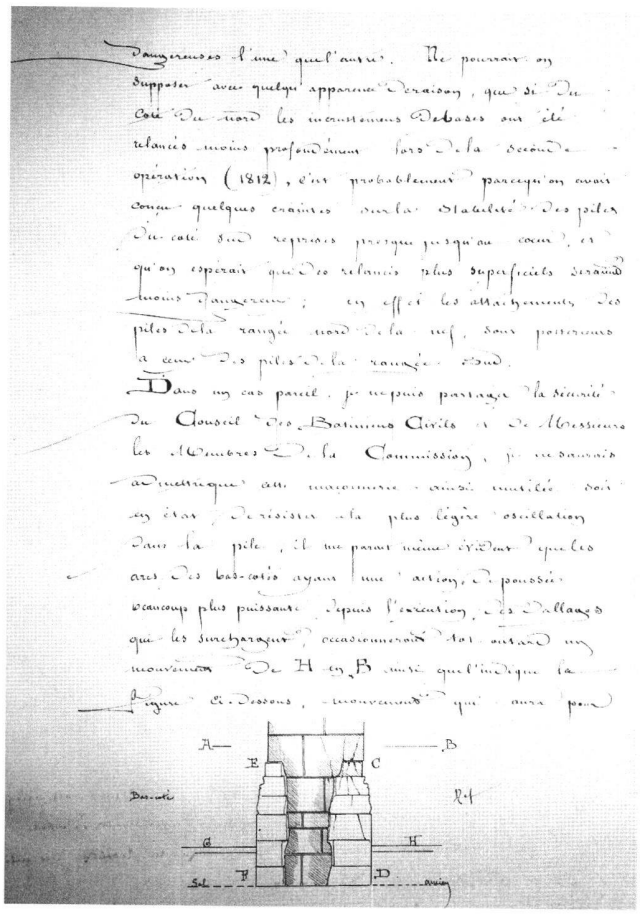

Fig. 1 Croquis de Viollet-le-Duc (rapport du 2 janvier 1847) expliquant l'atteinte portée aux piles de la nef lors des travaux effectués sous l'Empire pour remonter le niveau de la nef: en blanc les maçonneries remplacées, en grisé les maçonneries d'origine.

formule des critiques à l'encontre de la conception de la crête en fonte et de son mode de fixation sur les lames de cuivre: une crête, explique-t-il, n'est pas un vain ornement, elle sert, sur une charpente à chevrons portant fermes, à unir les éléments de la toiture; il faudra donc la modifier. Il signale aussi que les «fragments précieux» provenant des Petits-Augustins sont mélangés et portent des inscriptions apocryphes et suggère que le médiéviste Guilhermy[12] soit missionné pour remédier à cette situation «inconvenante»[13]. Guilhermy, qui est en même temps chargé de remettre de l'ordre dans les vitraux de la Sainte Chapelle, accepte cette mission avec joie[14]: «Je seconderai M. Viollet-le-Duc avec d'autant plus d'empressement que j'ai la plus sincère estime pour son talent et la plus vive amitié pour sa personne.»

Le 19 décembre 1846, Viollet-le-Duc transmet son premier rapport[15]: il demande l'autorisation de faire déraser la tour nord jusqu'à la hauteur de la tour sud, car, dit-il, elle continue d'écraser sa base. La question de savoir si les parties inférieures doivent être démolies fera l'objet d'une étude spéciale après qu'une fouille des fondations aura été conduite au pied de la face occidentale ou de la face septentrionale de la tour. Enfin, il propose de remplacer la crête en fonte de la toiture par une crête en plomb, car, affirme-t-il, les trous percés pour faire passer à travers la lame de cuivre faîtière les goujons en fer destinés à fixer la crête au faîtage laissent passer l'eau; il présentera un projet complet sur ce sujet.

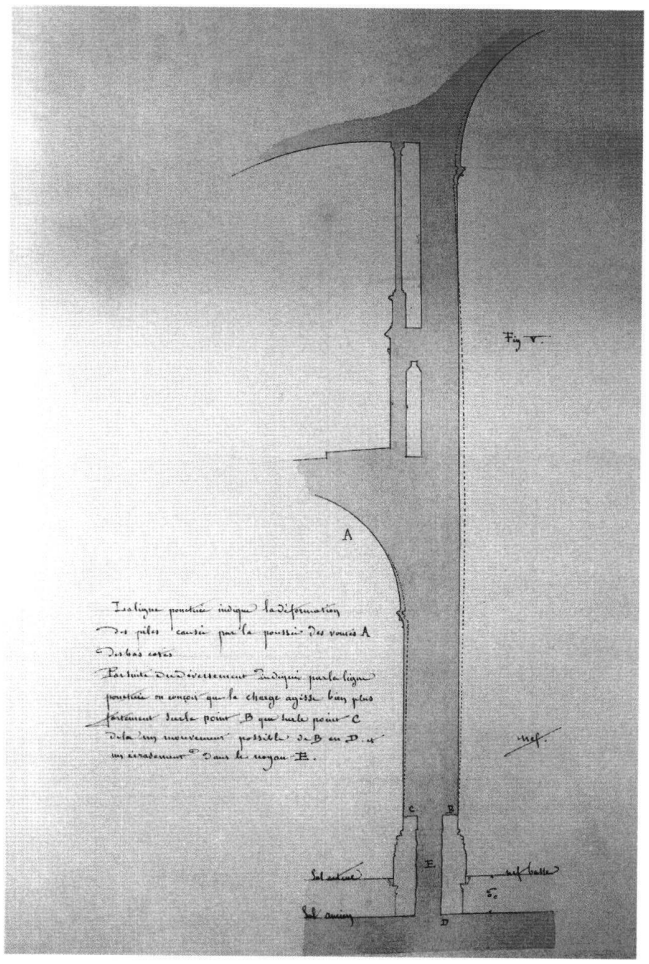

Fig. 2 Coupe des piles de Viollet-le-Duc (rapport du 2 janvier 1847) expliquant les déformations consécutives aux travaux opérés pour remonter le niveau du sol de la nef. «La ligne ponctuée indique la déformation des piles causée par la poussée des voûtes A des bas-côtés. Par suite du déversement indiqué par la ligne ponctuée on conçoit que la charge agisse bien plus fortement sur le point B que sur le point C. De là un mouvement possible de B en D et un écrasement dans le noyau E.»

*Une simple «question de clocher»*[16]*?*

Ainsi, Viollet-le-Duc, dès sa première prise de contact, entend-il sortir du cadre étroit de la mission qui lui a été confiée. Ce n'est pas seulement la question de la tour nord qu'il veut résoudre, mais reprendre l'intégralité des opérations qui ont été conduites avant lui. Lorsqu'il établit le bilan des constructions au 15 décembre 1846[17], il n'a pas pour seul objectif de dégager sa responsabilité des travaux réalisés avant son arrivée, mais de restaurer la basilique dans son état d'origine.

Après trois pages consacrées à l'histoire de la basilique, l'architecte, analysant point par point l'édifice, attire l'attention sur des travaux dont la malfaçon n'a jusqu'alors jamais été dénoncée. A propos des piles de la nef, question déjà soulevée par Guilhermy en 1844, il note que les anciennes bases ont été mutilées en maints endroits au cours des âges par l'adjonction du jubé, des stalles et des tombeaux et qu'elles ont été réparées au moyen d'incrustements, peu profonds, certes, mais qui ont ébranlé les maçonneries. Mais, en fait, il n'en sait rien, car ce travail est caché sous le dallage: il n'a pas pu en prendre connaissance, faute d'avoir fait effectuer des sondages.

Cette observation n'a d'autre objectif que d'attirer l'attention sur les conséquences de l'exhaussement du niveau de la partie occidentale de la nef: les travaux de 1806 et 1812 ont conduit, selon lui, à reconstituer, deux mètres au dessus des bases primitives des piles, de nouvelles bases «d'un goût particulier» en entaillant les maçonneries (fig. 1). Ils auraient donc affaibli la stabilité de ces éléments porteurs, qui seraient désormais soumis à des mouvements d'écrasement et de déversement, car les incrustements de Legrand et de Cellerier auraient été mal liaisonnés au noyau médiéval. Aussi des lézardes apparaissent-elles dans les voûtes de la nef par suite de la poussée des bas-côtés vers l'intérieur (fig. 2). Notons ici encore que ces affirmations ne sont pas étayées par le moindre sondage: rien n'autorise Viollet-le-Duc à prétendre que les maçonneries des nouvelles bases sont mal liaisonnées.

En outre, ajoute-t-il, la construction du chœur d'hiver contre le collatéral sud a accentué le mouvement de déstabilisation: les contreforts ont été entaillés, les arcs-boutants ont subi un mouvement de tassement, au point qu'entre les années 1816 et 1820 on a conçu de l'inquiétude à propos des voûtes de la nef. On envisagea donc de dédoubler les arcs-boutants supérieurs par un second arc situé en dessous, mais Debret s'opposa «à cette mutilation», si bien qu'on se contenta de reprendre la totalité des arcs-boutants. Ici l'affirmation de Viollet-le-Duc est surprenante: à aucun moment, le conseil des bâtiments civils n'avait envisagé de dédoubler les arcs-boutants; il avait, au contraire, préconisé la restauration dans l'état d'origine. Quoiqu'il en soit, les arcs-boutants ne contrebutant pas suffisamment, Debret a dû modifier les pinacles médiévaux, à l'origine évidés, en les alourdissant: cette intervention aurait provoqué, selon Viollet-le-Duc, la déformation des arcs-boutants.

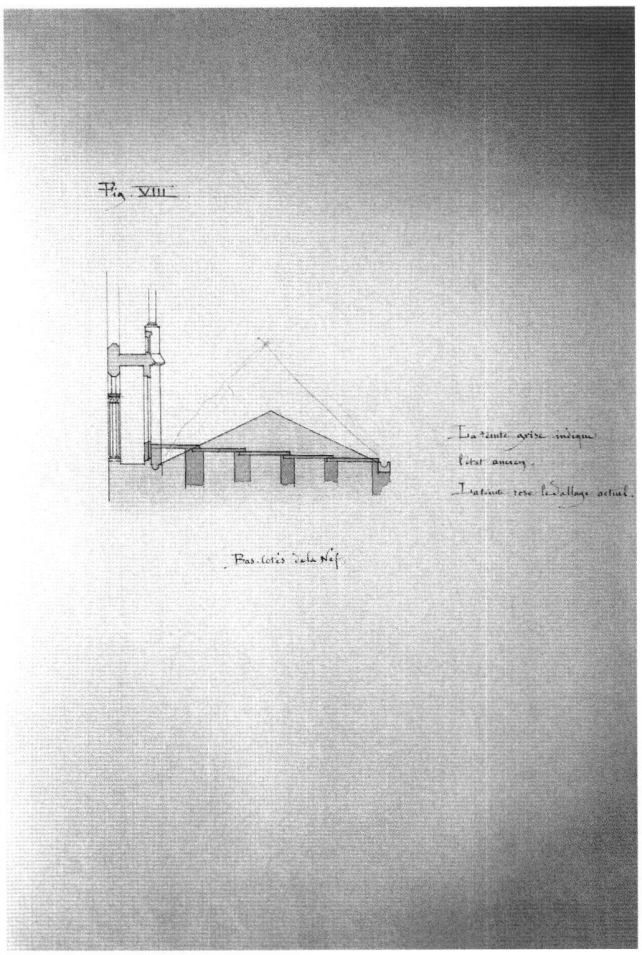

Fig. 3 Croquis de Viollet-le-Duc (rapport du 2 janvier 1847) expliquant les modifications apportées par Debret (en gris foncé) à la couverture du bas-côté (léger trait de crayon). En gris clair, la couverture primitive selon Viollet-le-Duc.

Quant aux bas-côtés, on les a recouverts, après 1830, ainsi que les chapelles absidiales, d'une terrasse en dalles reposant sur des poteries hourdées de plâtre (fig.3). Le dispositif devra donc être refait un jour – Viollet-le-Duc parle d'expérience: ce mode de construction a été adopté à Notre-Dame de Paris après les dégâts occasionnés par le sac de l'archevêché en 1831 et a déjà nécessité des modifications. De plus, la pente du dallage a été mal combinée, puisqu'il a fallu changer la hauteur de l'arcature à jour de la galerie en en bouchant la partie inférieure.

Ceci fait, on a reconstruit «entièrement à neuf» le flanc nord des chapelles de la nef en mettant hors d'usage les gargouilles et le système primitif d'écoulement à travers le pinacle, au profit de descentes d'eaux pluviales en fonte (fig. 4):

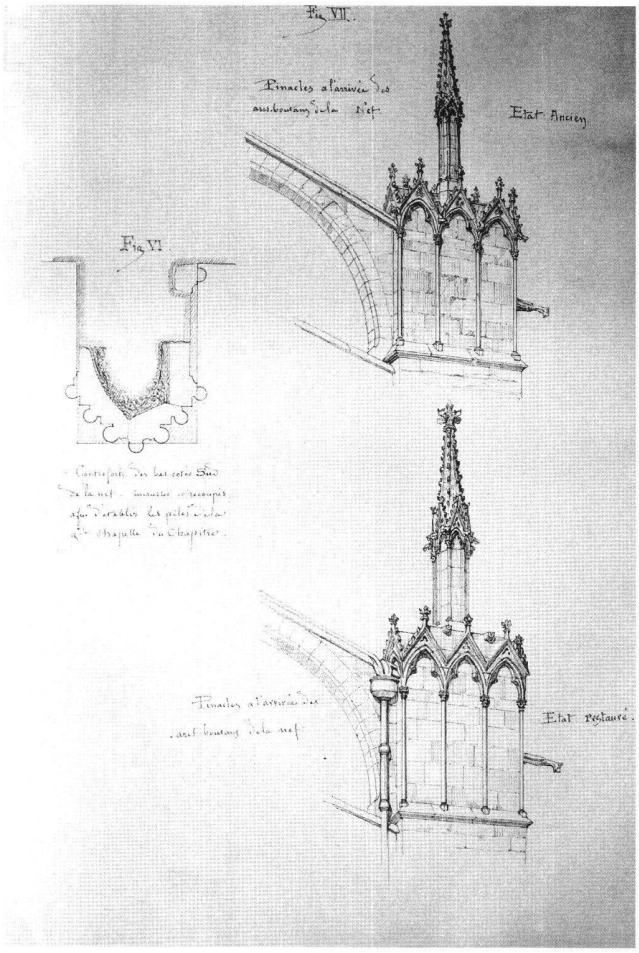


Fig. 4 Dessin de Viollet-le-Duc (rapport du 2 janvier 1847) expliquant les modifications apportées par Debret (en bas) au pinacle et à l'écoulement des eaux de la culée de l'arc-boutant primitif (en haut).

«Si l'on veut conserver nos monuments gothiques comme monuments d'utilité publique purement et simplement, il est bon alors de leur appliquer chaque jour tout ce que l'industrie moderne ajoute ou change à l'art de la construction, sans chercher à singer un art ancien et auquel nos ouvriers ne sont plus habitués; mais si l'on veut conserver ce monument non seulement comme des édifices consacrés à un service journalier, mais aussi comme des œuvres d'art et des modèles de belles et sages constructions qu'il est bon de transmettre à la postérité dans toute leur pureté, il ne faut pas en fausser l'esprit, en modifier le principe, plus important que la forme ou l'apparence extérieure».

*Le «principe» du monument historique*

Voici une déclaration fondamentale: aux critères des bâtiments civils, «l'utilité publique», le «service journalier», Viollet-le-Duc oppose le principe du monument historique, «des modèles de belles et sages constructions». L'affectation, cultuelle en l'occurrence, a moins d'importance, que la conservation comme témoin, «dans toute [sa] pureté». Ce n'est pas tout, un second principe est émis: la logique originelle de la construction ne doit pas être modifiée, sauf à porter atteinte à la survie de l'édifice. Les descentes en fonte dégradent les maçonneries:

«A la Sainte Chapelle, partout où des conduites en plomb avaient remplacé les gargouilles (et le plomb est bien préférable en ce cas à la fonte de fer), il a fallu refaire presqu'entièrement de haut en bas les faces des contreforts auxquels avaient été scellés ces tuyaux, tandis qu'il n'a été besoin que de remplacer quelques pièces de ceux qui avaient conservé leurs gargouilles.»

En outre, le long des chapelles de l'abside, les descentes en fonte servaient de conducteur aux paratonnerres et l'eau impreignait d'humidité les soubassements des caveaux. Dans ces caveaux, au reste, Legrand et Cellerier avaient accompli de «tristes ouvrages»:

«Pour consolider les murs du caveau central (qu'il était facile du reste de réparer dans leur forme ancienne, puisque ces murs ne portent pas de charge), on eut l'idée de bâtir des niches en cul-de-four appareillées à la moderne entre les grosses colonnes qui jusqu'alors avaient été isolées.»

Cette construction avait fait disparaître une arcature romane qui se voyait sur le parement extérieur du mur nord du caveau. On avait percé des massifs de maçonnerie pour établir une communication entre les caveaux, sans plus de précautions que la pose de plates-bandes en fer. On avait creusé jusqu'à deux mètres de profondeur pour mettre au même niveau le sol de tous les caveaux. Dans le caveau central, on avait construit un cul-de-four, là où il n'y avait qu'un mur plat et une arcature. On avait donc, d'après Viollet-le-Duc, déstabilisé les substructions de l'édifice d'une façon d'autant plus périlleuse qu'au dessus, dans le chœur, on avait fragilisé les colonnes des bas-côtés en les entaillant pour y disposer un placage de marbre.

Vient ensuite la question du ravalement extérieur à propos duquel Viollet-le-Duc reprend les affirmations de Didron: dans toute la superficie extérieure de l'édifice, il n'est pas resté un m$^2$ qui n'ait été retaillé par l'ouvrier, «mais retaillé sans soin». Les parements l'ont été de 3 à 8 cm d'épaisseur, les profils maigris, les joints élargis, les sculptures grattées à vif, la croûte de calcin supprimée, les joints faits au mastic et peints à l'huile:

«Là où des fragments de bâtisse laissés inachevés ou changés pouvaient être un sujet d'études intéressantes, on ne voit plus que la trace de l'outil moderne qui a tout nivellé, tout modifié, tout arrangé, tellement qu'il devient impossible de fournir les preuves de la restauration, car ces preuves elles-même ont été altérées par le tailleur de pierre et ne peuvent plus être invoquées comme telles.»

Pour la rose sud, Viollet-le-Duc reprend les observations de Guilhermy: Debret a bien fait de modifier le système primitif de construction, mais aurait dû réemployer dans la nouvelle rose des morceaux de l'ancienne. De plus, les tailles modernes sont ripées, au lieu d'être faites à la bretture: «Froides et sèches à l'œil, elles ne prennent jamais la belle teinte des tailles faites à la bretture.»

Quant à la tour nord: il aurait été plus prudent, écrit-il sans hésiter à prononcer ce qui après coup est devenu une évidence, d'en consolider la base avant de refaire le clocher. Et, d'accord avec Didron et contre l'avis de Janniard, il donne ce qui, selon lui, est la véritable cause du sinistre:

«Le choc continuel de l'outil des ouvriers sur les parements recoupés a dû nécessairement faire tamiser les vieux mortiers et vider les crevasses intérieures. Les différents travaux ont pu déranger l'équilibre de ce vieux monument, déjà fort malade et certainement plus près de sa ruine qu'on ne le supposait.»

Aussi opte-t-il immédiatement pour la solution la plus prudente: il faut démolir la tour jusqu'à la plate-forme. Si l'administration des travaux publics s'attend à ce que Viollet-le-Duc invente une ingénieuse solution conservatoire, elle ne peut qu'être déçue: quelle que soit sa célébrité, l'architecte ne peut faire mieux qu'un autre. Il est, à tout le moins, capable de déceler des pathologies là où les autres n'en ont pas vu: la plus-value de Viollet-le-Duc, si elle existe, n'est pas d'ordre curatif, mais relève du diagnostic.

Enfin, le pignon du bras sud du transept, pourtant consolidé en 1838, continue de se déverser vers l'extérieur et le nouveau comble n'est pas à l'abri des critiques. Il faut, en effet, prévoir des bases disposées en croix de Saint-André entre les arbalétriers des fermes de l'abside afin d'empêcher le soulèvement du comble, surtout au chevet en cas d'ouragan et percer des lucarnes pour assurer la ventilation du comble. De plus, les lames de cuivre de la toiture ne sont pas assez épaisses pour ne pas vibrer en cas de vent violent:

«Par temps de pluie, annonce-t-il avec certitude, cette vibration établit une aspiration de l'eau, comme si chaque joint était un siphon. A la cathédrale de Chartres, cet effet d'aspiration est tellement fréquent qu'on a été obligé de rendre les voûtes imperméables par des couches de peinture et de façonner des cuvettes en plomb dans les reins des voûtes pour recevoir les eaux pluviales.»

### *Des propositions de travaux d'urgence*

Et pour finir, annonçant qu'il fera un rapport détaillé sur la partie décorative, il dresse une liste de propositions par ordre d'urgence:

- en premier lieu, rétablir l'ancien sol dans la nef. Il faut connaître l'état des piles maltraitées par Legrand et Cellerier, empêcher le «mal de devenir irrémédiable»;
- reprendre des arcs en sous-œuvre dans les parements faits à travers les murs des caveaux;
- alléger les pinacles qui reçoivent les arcs-boutants de la nef pour leur rendre leur poids et leur forme primitive;
- rétablir partout l'ancien système d'écoulement des eaux en rendant aux gargouilles leur véritable destination;
- disposer des fils pour le paratonnerre;
- refaire à la bretture, en suivant la méthode ancienne, les parements du réseau de la rose sud refaite par Debret[18];
- démolir la tour nord;
- consolider le grand pignon du bras sud au moyen d'une reprise bien faite à sa base et d'un chaînage indépendant des fermes en fer du comble;
- reconnaître l'état des chéneaux en pierre du grand comble de la nef et du chœur, les ficher en mortier, couler les joints au mortier;
- établir des lucarnes dans le grand comble en fer, poser des tirants, des croix de Saint-André, des diagonales pour arrêter le roulement et le versement du système et modifier la crête.

Et il conclut, catastrophique, péremptoire et menaçant: «La grande majorité des travaux de consolidation ou d'appropriation [...] ont hâté ou hâteront la ruine.» Il ne veut pas être reconnu dans quelques années comme l'auteur de ce qu'il réprouve.

On ne peut qu'être frappé de l'audace et de la certitude qui habite Viollet-le-Duc: tout ce qui a été fait et dit avant lui est nul et non avenu; seules, ses propres analyses sont exactes, même s'il est habile à transformer d'un coup de plume une hypothèse en observation sans réplique. De l'insolence aussi, qu'il témoigne à l'égard de l'administration, son maître d'ouvrage, en déclarant plus urgente l'amélioration de la taille du parement de la rose sud que la démolition de la tour nord pour la confortation de laquelle il a été missionné. Mais on est aussi frappé de l'habileté avec laquelle il se montre capable d'exposer l'ensemble des problèmes de l'édifice, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait su faire, de la clarté de son mode d'exposition et de son ingéniosité péremptoire à trouver des causes aux phénomènes.

### *Des propositions combattues par le conseil des bâtiments civils*

Le 5 janvier 1847, Viollet-le-Duc est informé de l'accord de l'administration pour effectuer la fouille demandée au pied de la tour nord. Parallèlement, il donne l'ordre à l'entreprise de maçonnerie Geffrier de commencer à déraser la tour[19]. Le 28 avril, la tour est démolie jusqu'aux merlons; le mouvement de déversement augmente. Les fouilles ont été effectuées: les constructions de Suger reposent toutes sur un blocage formé de moellons irréguliers qui n'ont été reliés entre eux que par du sable humide, sans chaux; c'est cette mauvaise construction, conclut Viollet-le-Duc, qui explique le tassement de l'angle nord-ouest de la tour. Henri Janniard, qui rend compte des travaux pour les lecteurs de la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, est plutôt sceptique[20]:

«Quoique la tour soit presque démolie, on ne sait, on ne dit pas du moins, ce qu'on reconstruira. Il est vaguement question de refaire le portail tout entier».

Pendant ce temps, Guilhermy achève son rapport «sur les monuments iconographiques de l'église royale de Saint-Denis», y fustige les erreurs iconographiques, la confusion provoquée par les déménagements successifs et le parti adopté par Debret de placer dans la crypte le plus grand nombre de sculptures, au lieu d'en faire un «dépôt d'archives lapidaires»[21]. A la même époque, Viollet-le-Duc demande que soient mises à sa disposition le décor des niches provenant de l'église des Célestins alors en cours de démolition afin qu'elles servent à la présentation des statues de Charles V et Jeanne de Bourbon.

La question de la crête est le premier dossier que traite le conseil des bâtiments civils: l'architecte avait fait suivre ses propositions de modifications d'un devis de 16629 f. établi par Boulanger, entreprise avec laquelle il avait l'habitude de travailler, notamment à Notre-Dame. Biet rapporte le dossier au Conseil le 5 août 1847[22]: Viollet-le-Duc propose de remplacer le faîtage en fonte de fer par un faîtage en plomb également orné d'une crête en plomb, fondue en deux coquilles et recouvrant les deux pentes du comble, de façon à éviter toute solution de continuité entre la crête et les lames de cuivre et améliorer la stabilité de la crête.

Biet émet d'importantes réserves: la compatibilité de la fonte et du cuivre est plus sûre que celle du cuivre et du plomb, les feuilles de plomb devront être armées en fer, on pourrait adopter le même dispositif en gardant la crête de fonte. Mais il finit par donner son approbation: le ministre, en saisissant le Conseil, l'informe qu'il désire «que ce projet reçoive prochainement son exécution». Par la plume de son collaborateur de Noue, avec qui Viollet-le-Duc est probablement en relation, le ministre a déjà tranché, sans attendre l'avis du Conseil. Biet le note dans son rapport:

«La raison déterminante qui porte M. le ministre à désirer l'exécution de ce projet, c'est que les différentes pièces qui composent la crête sont toutes à recouvrement les unes sur les autres et ne peuvent laisser pénétrer les eaux. C'est en effet un avantage que promet le dessin de M. Leduc [sic], et qui motive son adoption.»

Pour un peu, l'administration des travaux publics n'aurait plus besoin du conseil des bâtiments civils pour Saint-Denis: ce que propose Viollet-le-Duc mérite *a priori* d'être approuvé. Heureux, l'architecte qui, à peine installé sur le chantier, a la possibilité de modifier immédiatement le projet de son prédécesseur sur ce que le monument a de plus visible, le faîtage de la toiture! Et de pouvoir ainsi annoncer à l'opinion que les choses changent[23].

### *Leur renvoi devant une commission restreinte*

Du reste, le Conseil a été dessaisi d'une certaine façon de l'affaire. Le ministre informe son président, Vatout,[24] que le dossier sera dorénavant suivi par une commission spéciale et restreinte – c'est l'idée de Viollet-le-Duc; c'est aussi le principe qui a été retenu pour le concours de Notre-Dame: Biet, Vitet, Mérimée, Gisors, Visconti et Ballu; tous sont néanmoins membres du conseil des bâtiments civils. Au terme de six séances et de plusieurs visites sur place, un volumineux rapport sur les propositions de Viollet-le-Duc est présenté par Biet au conseil des bâtiments civils[25].

En premier lieu est évoquée la volonté de l'architecte de mettre sa responsabilité à couvert: on lui répond paternellement qu'on n'admet pas «aussi positivement que M. Viollet-le-Duc que sa responsabilité soit engagée pour des faits auxquels il n'a point participé». Puis, sont étudiées, l'une après l'autre, les différentes propositions de l'architecte:

– La crypte. Viollet-le-Duc voudrait supprimer les niches et autres agencements de Legrand qui, selon lui, compromettent la stabilité de l'édifice. La commission émet un point de vue très différent: ces niches, qui n'ont «d'ailleurs rien de désagréable» et s'accordent «assez bien avec le caractère de nécropole qu'a la crypte souterraine», ne suscitent «aucune crainte sérieuse pour la solidité de cet ouvrage»;

– L'exhaussement du sol et le rempiétement des piliers de la nef. La commission est non moins formelle:

«Sur le fond principal de cette question, la commission ne peut que partager les regrets de l'architecte à l'égard des variations que les dispositions primitives de l'église ont subies. Mais c'est un fait accompli sur lequel il serait fort difficile de revenir aujourd'hui, à moins d'une circonstance solennelle qui dût nécessiter un changement de disposition de la nef et du chœur, et qui pourrait motiver le retour à l'ancienne ordonnance du monument. Sans ce motif impérieux, toute modification à l'état actuel ne pourrait qu'induire en des dépenses considérables, amener de nouvelles secousses à l'édifice, que la commission jugerait intempestives dans le seul but d'une restauration à l'état primitif.»

De surcroît, la commission n'a aperçu, nulle part, d'indice inquiétant de la faiblesse des piliers:

«La commission ne partage pas au même degré les appréhensions sinistres de l'architecte. Elle a visité les fondations d'un pilier, elle a retrouvé les anciennes bases et n'a aperçu nulle part d'indice inquiétant de la faiblesse des piliers. Si quelques attachements donnent l'indication d'incrustements peu profonds, il en est d'autres qui dénotent une plus forte profondeur; ceci établit la présomption que cette opération, imposée dans le temps aux constructeurs par ordre supérieur et exécutée par eux à leur grand regret, ne fut cependant pas faite sans discernement».

Cette observation sur les incrustements est corroborée par le journal des travaux tenu par Mesnager[26]:

«Continuer les fouilles à la base de deux piliers de la nef à l'entrée à gauche, numérotés 22 et 23 au plan d'ensemble, à l'effet de reconnaître l'ancien sol, la nature des incrustements faits antérieurement à l'année 1814 et enfin la construction des anciens piliers. L'on observe que les incrustements des nouveaux socles et des nouvelles bases n'ont qu'une faible profondeur ainsi que l'indiquent les anciens attachements qui paraissent avoir été faits avec beaucoup d'exactitude.»

Aussi se contente-t-elle de proposer un chaînage à l'extrados des voûtes des bas-côtés qui, elles, poussent vers l'intérieur;
– La restitution des pinacles des contreforts dans leur forme d'origine. La commission admet l'intérêt archéologique de l'opération, mais estime que «cet article n'a pas assez d'importance pour motiver les frais assez élevés qu'il faudrait faire»;
– La couverture en terrasse des bas-côtés. Cette opération a coûté très cher; les résultats en sont pleinement satisfaisants. La commission rejette donc la proposition de l'architecte[27];
– Les descentes d'eaux pluviales. Viollet-le-Duc voulait supprimer les tuyaux de fonte; or, les gargouilles ont été interdites par les règlements de voierie urbaine. La commission émet des doutes sur l'affirmation de l'architecte selon laquelle le mode médiéval d'écoulement des eaux est moins nuisible aux maçonneries, estime que le nouveau dispositif, qui a coûté fort cher, fonctionne sans inconvénients et repousse la proposition;
– Les ravalements faits sur les faces extérieures: «La malheureuse église de Saint-Denis, s'écrie M. Le Duc [sic], n'a jamais subi une mutilation plus désastreuse que celle-là.» En fait, «cette opération n'a pas toute la gravité qu'on lui reproche»[28]. En moyenne, les parements n'ont été touchés que sur trois cm, les murs de la nef ont été peu atteints à l'exception de ceux de la «petite galerie». Certes, la commission reconnaît que les faces du bras nord du transept, quelques endroits de l'abside, les contreforts et murs de «l'ancienne tour» ont davantage été touchés. Mais elle ne pense pas que les ravalements «aient un caractère dangereux et compromettant». Quant à la retaille à la bretture des parements neufs, elle est aussi refusée[29].

En conclusion de ce point, «la commission n'a rien à contredire aux observations de principes et d'expérience rapportés par M. Leduc; elle en reconnaît la justesse et regrette avec lui que l'église de Saint-Denis ait vécu l'atteinte d'une opération généralement réprouvée parce qu'elle est préjudiciable à la conservation des édifices [...]. Mais on reconnaît aussi que cette opération n'a pas été faite uniquement dans le but de rendre aux parements la régularité qu'ils devaient avoir dans leur origine, mais plus positivement comme raccords obligés à l'occasion de réparations et reconstructions partielles de l'édifice».
– La mise en place de la galerie des rois et les travaux de la façade. Ils sont, d'après Viollet-le-Duc, responsables de l'écrasement de la flèche. La commission rejette cette affirmation:

«La commission ne peut que déplorer avec M. Leduc la fatalité de l'événement qui a privé l'édifice de l'une de ses plus intéressantes parties; elle reconnaît comme lui que la caducité des constructions devait rendre plus circonspect qu'on ne l'a été dans les diverses reprises qui ont été faites dans la hauteur du mur de face du grand portail. Mais elle pense qu'il y aurait injustice à rejeter sur ces opérations partielles la cause déterminante de l'accident. A son avis, et d'après ce qu'elle a reconnu sur place [...] aucune de ces réparations partielles n'aurait été faite, aucun travail n'aurait été entrepris à la flèche, que l'accident n'en serait pas moins survenu, parce que cette vieille construction, usée dans ses noyaux, vermoulue et détraquée de toute part, en complète décomposition, n'était plus susceptible de résister et n'attendait qu'un coup de grâce pour succomber.»
– La rose du bras sud du transept. D'après Viollet-le-Duc, le mouvement vers l'extérieur de la plate-bande de la corniche s'accentue. La commission pense qu'il faudra intervenir tôt ou tard, mais croit «que le Conseil n'aura d'avis positif à exprimer que lorsqu'il aura eu connaissance du projet auquel il pourrait donner lieu».
– La charpente en fer et couverture en cuivre. Viollet-le-Duc voudrait changer les lames de cuivre qu'il juge trop minces et compléter les fermes par des croix de Saint-André. La commission estime inutiles les propositions de l'architecte.

### *Une fin de non recevoir*

C'est donc, au total, une fin de non recevoir pour la quasi totalité des analyses et des propositions du nouvel architecte. Une fin de non recevoir d'autant plus significative que sur les six membres que compte la commission, deux, Vitet et Mérimée, sont, en principe, du moins, totalement acquis à ses dires. Le rapport note en observation générale que:

«Dans sa relation des faits, l'opinion de M. Viollet-le-Duc lui a paru empreinte d'une certaine exagération tendant à faire retomber sur l'époque moderne le blâme des méfaits de construction commis dans les édifices du Moyen Age. Certainement, la commission ne prétend pas dire que l'époque moderne, y compris l'époque actuelle, n'ait rien à se reprocher, mais elle pense que les siècles précédents n'ont pas été exempts de maladresse et n'ont pas peu contribué à en provoquer de nouvelles [...]. Cet avertissement donné, nous accepterons toutes les réflexions que son zèle pour l'art et l'intérêt du monument ont suggérées à M. Viollet-le-Duc, mais en faisant des réserves quant à la part directe et réelle que notre époque a prise aux faits accomplis.»

Globalement, la commission n'a pas tort: Viollet-le-Duc noircit le tableau et n'hésite pas à recourir au mensonge, comme l'on l'a vu à propos des incrustements effectués dans les piles de la nef. Son esprit de système le conduit à tenir des propos absurdes: ainsi, le fait de boucher les niches des pinacles a provoqué, selon lui, une déstabilisation du contrebuttement de la nef. En admettant que l'augmentation de poids soit significative, la pression verticale qu'exerce le pinacle sur le contrefort ne saurait, en réalité, agir d'aucune manière sur l'arc-boutant. L'affirmation de Viollet-le-Duc relève ici de l'imagination pure et simple.

*Le diagnostic contesté de la tour nord*

Un second rapport concerne spécialement la tour nord et les fouilles en fondation effectuées par Viollet-le-Duc. L'architecte a observé que le mouvement de dévers se poursuit: le 31 août 1844, le déversement au niveau des créneaux était de 0,115 m, le 27 janvier 1846, de 0,140 m et le 23 janvier 1847, de 0,155 m. La commission, après avoir observé le résultat de la fouille opérée au pied de la tour nord, constate que la construction du portail ne peut être stable sur une base aussi précaire. De plus, Viollet-le-Duc, qui a fait sonder l'un des contreforts de la façade, a observé que la maçonnerie de pierre de taille ne forme qu'un placage de faible épaisseur et que «le centre du contrefort n'est qu'un blocage mal garni, mal lié et qui vient à la main». On peut donc penser qu'il en est ainsi de la totalité de la façade:

«La commission s'est transportée de nouveau à la plate-forme des créneaux, elle a reconnu que, bien que diminués d'épaisseur, les murs de l'ancienne tour avaient été construits de la même manière, en revêtements minces enfermant un blocage réduit à l'état de poussière. On est à se demander comment une construction de cette espèce a pu durer si longtemps et par quel miracle elle ne s'est pas écroulée subitement.»

Le point de vue de la commission est corroboré par le journal de Mesnager[30]:

«La fouille faite à la façade près de la porte du bas-côté nord au pied d'un des quatre grands piliers a donné pour résultat de faire connaître le peu de soin apporté à la construction des fondations où l'on s'est servi de vieux matériaux ainsi que le témoigne un fragment de chapiteau qui pourrait bien remonter au 10e siècle. Une lézarde qui se fait voir dans cette partie de la fondation donne à penser que le sol et aussi le peu de soin apporté à la construction sont pour beaucoup dans les surplombs et autres désordres qui se font remarquer dans la tour ainsi que le mauvais état des mortiers. Un des tambours de l'un des gros piliers intérieurs du porche près le monument de Dagobert ayant été enlevé, on a remarqué dans l'intérieur de la construction au lit de dessous du tambour supérieur une fissure qui fait juger du mauvais état de l'intérieur des gros piliers.»

La commission ajoute: «L'on comprend le danger qu'il y aurait à la [la façade] surcharger de constructions neuves, alors qu'elle faiblit déjà sous son propre poids.» Que faire donc? La commission émet le vœu que le gouvernement prenne une décision en faveur de la réédification de la flèche, mais insiste sur les difficultés de l'opération, y compris dans la conservation du portail. Le Conseil entérine, en définitive, toutes les propositions de la commission et demande à l'architecte un avant-projet qui détermine l'influence que la construction de la tour pourrait avoir sur l'ensemble de la façade et indique quelles parties de la façade pourraient être conservées.

*Viollet-le-Duc s'obstine: «Une construction est une chose trop positive et soumise à des lois trop inflexibles pour qu'il soit permis de rien livrer au hasard quand il s'agit de la conserver.»*

Malgré Vitet et Mérimée, aucune des propositions alarmistes de Viollet-le-Duc n'est, en définitive, retenue. Mais l'architecte n'est pas seulement habile dans l'art d'expliquer rationnellement des faits complexes. Il sait aussi faire preuve d'obstination et répéter sans se lasser les mêmes raisonnements. Ainsi, dès le 17 novembre 1847, il relance la question de l'épaisseur des lames de cuivre de la toiture: pour 28000 f., il remplacerait les feuilles trop minces par des lames plus fortes[31].

Le 30 novembre suivant, il envoie un second rapport contestant les conclusions du conseil des bâtiments civils[32]. Selon lui, les niches en cul-de-four des caveaux ne constituent que des placages en pierre tendre derrière lesquels on ne trouvera que quelques moellons sans mortier ni plâtre. Il insiste sur la nécessité de démolir ces maçonneries peu solides, sans prendre garde qu'il contredit les termes de son rapport du 2 janvier précédent: à cette date, il présentait comme un mode d'étrésillonnement des colonnes de la crypte ce qui n'était pas encore à ses yeux un placage.

Il revient encore sur l'exhaussement de la nef, affirme que les incrustements n'ont pas tenu compte des anciens lits des assises, qu'ils sont très profonds du côté sud et peu profonds du côté nord – ce qui n'est pas corroboré par les observations consignées dans le journal de Mesnager –, déclare: «Je ne puis partager la sécurité du conseil des bâtiments civils et de MM. les membres de la commission» et conteste la solution du chaînage à l'extrados des voûtes du bas-côté que préconise le conseil des bâtiments civils.

S'il revient sur la question des contreforts de la nef, il recule prudemment, cependant, sur quelques points: il n'a pas préconisé la reprise des terrasses des bas-côtés, mais seulement regretté que les dalles soient hourdées de plâtre; admet que le mode d'évacuation des eaux pluviales peut demeurer inchangé; rappelle qu'il n'a jamais jugé dangereux l'état du triforium. Mais il présente un relevé des ravalements des parements extérieurs qu'il n'a sans doute pas porté à la connaissance de la commission, de façon à garder des arguments en réserve.

Ceci ne l'empêche pas de conclure sur un ton menaçant et de lancer sur le mode du rationalisme terroriste:

«J'ai présenté les faits sous leur point de vue réel, en les appuyant de preuves mathématiques, visibles et palpables [...]. Dans l'examen des faits, j'ai cherché d'abord la vérité indépendamment de toute considération particulière, mon but a surtout été de mettre de côté toutes ces illusions qui finissent par des regrets tardifs. Une construction est une chose trop positive et soumise à des lois trop inflexibles pour qu'il soit permis de rien livrer au hasard quand il s'agit de la conserver.»

*Premiers travaux de restitution archéologique*

Le refus catégorique qui a été opposé à Viollet-le-Duc ne l'intimide pas pour autant: il se lance dans une série de travaux, vraisemblablement sans autorisation. Dès le mois de juillet 1847, il détruit un mur construit par Debret face à l'entrée du caveau des princes de Condé, démonte l'entrée du caveau de Turenne où sont les cendres royales et ceux de Louis VII et de Louise de Lorraine et commence l'année suivante à supprimer niches et voûtes construites par Legrand. Puis, il s'enhardit à dérestaurer les aménagements de Debret dans la chapelle de la Vierge. Le journal des travaux porte au 7 janvier 1848:

«Détail des travaux faits à la chapelle de la Vierge. On commence à échafauder pour enlever la statue de la Vierge la tablette qui la supportait et les deux chimères servant de consoles, on a déposé le retable en cuivre doré et on l'a transporté à la grande sacristie où il a été placé au bas du tableau de la prédication de Saint-Denis, on a démonté l'autel et le retable sculpté par M. Brun ainsi que la mosaïque placée au milieu, représentant un moine agenouillé du 12e ou 13e s.; on a aussi enlevé l'inscription en marbre blanc portant la dédicace de la chapelle, tous les objets ont été portés au magasin des sculptures, ensuite on place un cintre en charpente sous l'arc doubleau joignant l'une des colonnes du pourtour de l'abside avec la colonne de marbre noir placée du temps de M. Legrand à gauche en regardant l'autel, le cintre étant disposé afin de faciliter l'enlèvement de la colonne noire, on a ensuite enlevé cette colonne pesant environ 1500 kg afin de la remplacer par une colonnette dont M. Viollet-le-Duc a donné le détail.»

Puis, on entreprend des fouilles dans l'abside de cette même chapelle et, comme on peut s'y attendre, on trouve à 32 cm en dessous du dallage un carrelage en terre cuite émaillée[33], des fragments d'un petit monument destiné à porter les reliques, quatre colonnettes, des morceaux de voûte d'arêtes[34]. Le 24 janvier suivant, Viollet-le-Duc invite sur place Mérimée, Guilhermy et deux fonctionnaires de l'administration des travaux publics, de Noue et Cardaillac. Pourquoi Biet, l'inspecteur général et la commission de suivi n'ont-ils pas été conviés? Sinon pour éviter qu'ils ne s'insurgent contre le procédé peu orthodoxe de l'architecte... En tout cas, la manœuvre réussit: Guilhermy et Mérimée se déclarent intéressés par la découverte et de Noue décide de son propre chef que les fouilles seront continuées sous le carrelage des deux chapelles contigues.

Le 31 janvier 1848, on a fouillé la chapelle Saint-Péregrin (ou Saint-Benoit) et trouvé l'ancien niveau, une dalle sur laquelle est gravée le martyre de saint Péregrin et un pavage de liais gravé de fleurs de lys qu'il fait déposer en magasin. Le 3 février, c'est au tour de la chapelle Saint-Cucuphas (ou Sainte-Geneviève): on met à jour un pavé de terre cuite[35]. Et surtout, il découvre ce qu'il cherche, un nouveau motif d'intervention qui le conduise à restituer l'ancien niveau, un motif rationnel: les murs d'appui des fenêtres des chapelles du tour du chœur perdent leur aplomb; en effet le parement extérieur des appuis porterait à faux sur les arcs des fenêtres de la crypte.

A la même période, et ce n'est peut-être pas un hasard, apparaît pour la première fois un conflit ouvert entre l'architecte et le chapitre. Une querelle mineure: il incombe au chapitre de faire balayer à ses frais la partie de la rue Napoléon qui borde la clôture de la cour des Valois, mais les chanoines s'y refusent, considérant que la cour est entièrement occupée par l'administration des travaux publics, qui, contrairement aux principes en vigueur, en a même les clés. Querelle mineure, qui provoque néanmoins une intervention du ministre des cultes auprès de son collègue des travaux publics[36] et qui peut laisser entendre que les chanoines n'apprécient guère de voir leur basilique à nouveau transformée en chantier et les chapelles où ils célèbrent la messe défoncées par des travaux de fouille.

*Le soutien de Mérimée*

C'est alors qu'en août 1848, Mérimée intervient, contredisant l'avis de la commission dont il a fait partie un an plus tôt. Sans doute s'y croit-il autorisé par les événements politiques qui changent les responsables à la tête des administrations[37]. Les travaux conduits à partir de 1806 dans la crypte sont déplorables, dit-il en reprenant les griefs formulés par Viollet-le-Duc: on a détruit la portion de voûte comprise entre les piliers et le mur du caveau; on a établi des niches autour de ce mur; on a élevé des arcs entre les piliers dans le but de soutenir le poids considérable du pavement de l'église supérieure; les piliers, n'étant plus contrebutés, se sont écartés et la moitié de la voûte s'est lézardée; les niches, faites de claveaux de pierres tendres assemblées dans du plâtre, se sont crevassées. Il préconise donc, comme si le conseil des bâtiments civils n'avait déjà pas tranché l'affaire, de remettre les lieux dans leur état d'origine, de même qu'il demande de restituer le niveau médiéval dans les trois chapelles absidiales et, non content, de poursuivre les fouilles dans les chapelles Saint-Firmin et Saint-Hippolyte. Ici encore, on peut s'interroger sur la légitimité de l'intervention de Mérimée: l'édifice n'est pas sous la responsabilité de l'administration des monuments historiques, mais des Travaux publics[38].

Viollet-le-Duc accompagne la demande en adressant le 4 décembre 1848 un devis de travaux d'entretien[39] comportant... une proposition de reprise en sous-œuvre des voûtes faites en 1806 dans la crypte et de dégagement de l'arcature de l'église primitive autour du caveau central – pour un montant modeste: 3000 f. – et divers travaux dans les chapelles de l'abside[40], dont la réparation du carrelage des chapelles de la Vierge[41] (fig. 5) et Saint-Cucuphas et la reconstitution des autels dans les chapelles Saint-Cucuphas et Saint-Eugène. Comme si les urgences en matière n'étaient plus d'ordre confortatif, mais dictées par les impératifs archéologiques de l'architecte. Comme si la confortation d'urgence de la façade et celle de la nef n'étaient plus

Fig. 5 Maquette à l'encre d'Alfred Gérente d'un élément de vitrail pour la chapelle de la Vierge (1849-1850), dans fonds A. Gérente, Archives du Patrimoine, ministère de la culture.

à l'ordre du jour. Le 18 mai 1849, l'administration débloque 14 820 f. pour les travaux de la crypte et divers travaux dans les chapelles de la Vierge et Saint-Péregrin.

Au cours de l'année 1849, les travaux sont appréciés par une commission du conseil des bâtiments civils, composée de Biet, Mérimée, Caristie et Leclère – chez qui Viollet-le-Duc a travaillé dans sa jeunesse: elle demande que les travaux ne soient pas interrompus[42]. Viollet-le-Duc sollicite un crédit de 23 410 f. pour la chapelle Saint-Cucuphas[43]. A cette date, les chapelles de la Vierge et Saint-Péregrin sont achevées, pour la plus grande satisfaction de Guilhermy[44]: Debret avait fait exécuter des peintures en 1832 et un autel en 1842, dont le parement était décoré de reliefs de la vie de la Vierge et du Christ réalisés d'après ses dessins; Viollet-le-Duc a tout remplacé par une grille de style gothique, un devant d'autel formé d'un relief du 14e siècle, un piédestal à ogives et colonnettes dans le style du 13e siècle se substituant au tabernacle. La voûte était peinte en bleu, les colonnes ornées de rubans de diverses couleurs (or, blanc, rouge, bleu), avec des oiseaux et des festons; des médaillons à fond d'or représentaient des emblèmes tirés des litanies[45].

Les chapelles absidiales refaites et leur sol remis au niveau d'origine, Viollet-le-Duc peut relancer la question de la nef. Il lui faudra, pour obtenir gain de cause, attendre des circonstances exceptionnelles: la décision de Napoléon III de se faire inhumer à Saint-Denis. Cette fois, l'architecte pourra remodeler l'intégralité de l'intérieur de la nef: j'ai présenté cette histoire-là dans *Saint-Denis de 1760 à nos jours*. Il le fera conformément aux intentions exprimées dans son rapport de 1847, sans tenir compte le moins du monde des objections formulées à l'époque par le conseil des bâtiments civils: l'édifice gothique constitue un système constructif en équilibre; chaque partie est à ce point dépendante de l'autre que toucher à l'une d'entre elles conduit à menacer cet équilibre; la modification des bases des piles de la nef doit donc être impérativement corrigée. Dans l'œuvre de Viollet-le-Duc, ce rapport de 1847 occupe une place importante: c'est la première fois qu'il formule avec autant de clarté la conception qu'il se fait de la structure gothique et qu'il mettra en application sur ces chantiers de restauration. Cette théorie a été redoutable pour les monuments du moyen âge, mais a fait avancer la réflexion architecturale du 19e siècle: l'ossature métallique des «sky-scrapers» mise au point en 1883 à Chicago par Jenney n'est rien d'autre que la transposition et l'approfondissement des réflexions de Viollet-le-Duc sur la structure gothique à propos de Saint-Denis.

## NOTES

1 Cet article fait suite à JEAN-MICHEL LENIAUD, *Une simple querelle de clocher? Viollet-le-Duc à Saint-Denis (1846)*, dans: La Revue de l'Art 3, 1993, p. 17–28, relatant les conditions dans lesquelles Viollet-le-Duc avait été nommé architecte de Saint-Denis (14 novembre 1846). – Voir également JEAN-MICHEL LENIAUD, *Saint-Denis de 1760 à nos jours*, Paris 1996.

2 Léon M. D. Biet (1785–1857): élève de Charles Percier et de l'école des Beaux-Arts, membre du conseil des bâtiments civils. En 1837, il fut nommé inspecteur général de la IV^e^ section des édifices de Paris, puis inspecteur des travaux des départements. Biet fut architecte de l'Institut, de l'Observatoire et de l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève. Il est l'un des fondateurs de la société libre des Beaux-Arts et de la société centrale des architectes.

3 Jacques G. Legrand (1743–10 novembre 1807): nommé architecte de Saint-Denis en 1805, il demande en 1806 7,5% d'honoraires pour lui et ses dessinateurs. L'usage est de 5% dans le lieu de résidence, dit-il, et 7,5% lorsque les travaux exigent un déplacement «à la campagne». En même temps, il est intégré au conseil des bâtiments civils pour 4000 f. A sa mort, sa femme, née Clérisseau, mère de deux enfants, demande une aide. Elle se fait appuyer par le cardinal Fesch et obtient un secours de 8000 f. Legrand habitait rue Saint-Florentin, près de la rue Saint-Honoré (F 4 2412 et F 13 704).

4 Jacques Cellerier (1742–1814): architecte de Saint-Denis de 1807 à 1812. Au début, il reçoit le même traitement que Legrand: 2000 f. de traitement fixe et 5000 f. pour les travaux en cours. A partir du 14 mai 1808, il reçoit 3500 f. pour les travaux de restauration et 1500 f. comme «architecte des monuments réservés sous le rapport de l'art dans la ville de Paris». Il est écarté le 20 mai 1812 du chantier de Saint-Denis par une promotion au conseil des bâtiments civils. Il devient inspecteur général des travaux de la basilique de Saint-Denis le 1^er^ juillet 1813 (F 13 704).

5 François Debret (1777–1854): désigné architecte de Saint-Denis le 13 juin 1813; perçoit 1000 f. d'honoraires fixes en 1821 et 2845 f. d'honoraires proportionnels. Il démissionne en juillet 1846.

6 ADOLPHE-NAPOLÉON DIDRON, *L'église royale de Saint-Denis*, dans: Annales archéologiques 6, 1847, p. 62–63.

7 De Noue était maître des requêtes au Conseil d'Etat.

8 L'intervention de Viollet-le-Duc, malgré l'abondante bibliographie qui concerne l'architecte, n'avait pas été étudiée jusqu'ici; voir cependant *Viollet-le-Duc e il restauro degli edifici in Francia*, 1981, p. 41–45.

9 Jean-François-Julien Mesnager (1783–1864): grand-prix d'architecture en 1800; reçoit 2400 f. en 1821 comme inspecteur à Saint-Denis. Il reçoit 3000 f. en 1828. Il porte le titre d'«architecte-adjoint» en 1835. Maintenu en fonction après le départ de Debret, il semble qu'il ait très rapidement adopté le parti de Guilhermy et de Viollet-le-Duc (Bibliothèque nationale, ms., n. a. fr. 6121, fol. 200).

10 Cabillet succède à Levrot comme sous-inspecteur en octobre 1830.

11 Denis-Louis Destors (1816–1882): en raison de l'importance de son travail, l'administration autorise Debret en août 1838 à recruter Destors, ancien élève des l'école des beaux-arts, pour trois mois à 100 f. mensuels comme dessinateur. En janvier 1839, il est prolongé pour deux mois, puis jusqu'au 1^er^ octobre. A cette date, Cabillet étant malade, Debret demande une nouvelle prolongation juqu'au 1^er^ mars; l'administration finit par accepter. Puis, Debret demande une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre, à raison de 125 f. par mois. L'administration s'y oppose. Debret insiste: il ne s'attendait pas, dit-il, à ce refus. Il a, en effet, beaucoup de travail avec le dessin du buffet d'orgue, les 204 portraits sur verre de la galerie du sanctuaire, «extraits des monuments les plus authentiques», avec les inscriptions dans les caveaux, où il est conduit à redresser beaucoup d'erreurs. Or, Destors aide à fournir les détails d'exécution aux sculpteurs qui travaillent à la façade, à la rose sud et aux monuments à placer dans les caveaux et les dessins d'exécution des grands vitraux. Debret ajoute que le personnel s'est réduit à Mesnager et Cabillet. Par arrêté du 27 avril 1840, Destors est nommé à titre définitif à l'agence aux appointements de 1500 f. (F 13 704).

12 François F. de Guilhermy (1808–1878): nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques à Toulouse en 1842; membre non résident du comité des arts et monuments en 1846, membre résident du même comité à partir de 1850; membre de la commission des monuments historiques à partir de 1860. Il est nommé conseiller référendaire à la cour des comptes en 1846.

13 Archives des Monuments historiques, Saint-Denis, Correspondance administrative, 1841–1876, lettre du 28 novembre 1846.

14 Correspondance administrative, 1836–1851, lettre au ministre des travaux publics du 19 décembre 1846.

15 Correspondance administrative (cf. note 14).

16 Propos tenu par Ferdinand de Lasteyrie au cours du débat à la chambre des députés le 17 juin 1846, Annales archéologiques 5, 1846, p. 62.

17 Correspondance administrative, 1841–1876, rapport adressé au ministre le 2 janvier 1847.

18 Viollet-le-Duc ne dit rien de la rose nord à propos de laquelle Guilhermy était beaucoup plus critique encore (Bibliothèque nationale, ms., n. a. fr. 6122, fol. 308). Pour remettre dans son aplomb le mur inférieur, Debret avait reporté la rose sur un arc de décharge: «Le système ancien de construction se trouve ainsi gravement modifié; espérons que cet inconvénient, qui a bien son importance, sera compensé par une solidité plus grande.» Viollet-le-Duc notait aussi qu'on n'avait rien conservé des anciens meneaux, «pas même les jolis chapiteaux qui les ornent».

19 Archives des Monuments historiques, Saint-Denis, carton 14. L'ordre de service du 14 janvier 1847 donne les instructions suivantes: «Seront conservés sur le chantier et rangés avec soin tous les matériaux qui pourront être susceptibles d'être réemployés; tous ceux qui ne pourraient être réemployés, mais qui présenteront des parties de sculpture ou de moulures seront également descendus et rangés avec soin et par ordre avec des numéros correspondant à des feuilles d'attachement qui seront déposées au bureau de l'agence. Pour éviter l'encombrement sur le chantier, on ne gardera cependant que les corniches, tailloirs et chapiteaux, que deux rangs de voussoirs et de chacune des arcades, que deux assises de chacune des piles hautes et basses, que les bases de ces piles et les bandeaux.»
Un peu plus tard (Correspondance administrative, 1836–1851, lettre du 20 février 1847), le ministre des travaux publics informe le ministre des finances que les travaux de démolition sont très complexes, qu'ils seront traités de gré à gré avec l'entrepreneur ordinaire des ouvrages de maçonnerie «à la condition que les matériaux à en provenir lui seront livrés sur estimation régulière et à valoir sur la main d'œuvre de la démolition».

20 HENRI JANNIARD, *De la tour nord de l'église royale de Saint-Denis*, dans: Revue générale d'architecture et des travaux publics 7, 1847–48, col. 93–94. Janniard insiste sur la construc-

tion sans parpaings ni boutisses de la tour et sur les chaînages en bois et fer qui ont été complètement détruits par le temps. Il a modifié son point de vue sur la cause du sinistre: il pense que l'écrasement de la façade pourrait être lié au refouillement effectué pour incruster les dalles de la galerie des rois et à la surcharge qu'aurait apportée le fléchissement de la trompe sud-ouest sur le trumeau ouest, trumeau qui tombe à l'aplomb de la façade des rois. Le placage de la galerie des rois à l'extérieur et l'épaisseur de la voûte à l'intérieur aurait rendu invisible l'écrasement.

21 Il demande aussi qu'Henry Gérente effectue une mission (prendre des calques, soit 2000 f. pour deux mois), à la Bodleienne d'Oxford, à laquelle avaient été légués à la fin du 18e siècle. par l'antiquaire Gough seize volumes de la collection Gaignière. Au cours de sa mission, il examina s'il était possible de casser le legs, de façon à permettre un échange avec la France. Il eut à ce sujet une correspondance avec l'antiquaire Beresford Hope, membre du Parlement: il fallait une loi, qui aurait été prise à l'initiative de l'université d'Oxford, dont le représentant au Parlement était Gladstone (Correspondance administrative, 1841–1876). La mission de Guilhermy n'était pas gratuite: il ne recevait pas d'appointements fixes, mais une «juste indemnité» de ses «soins» et de son «travail». Il avait organisé son rapport en trois parties: 1 – l'examen des tombeaux, statues, tombes, bas-reliefs purement historiques; 2 – celui des monuments peints ou sculptés qui font partie intégrante de l'église ou qui ont été employés à sa décoration nouvelle; 3 – l'inventaire de tous les objets encore déposés dans les ateliers et l'indication de ceux qui, en raison de leur nature particulière ou de leur destination connue, ne pourraient y trouver leur place à Saint-Denis. Voir aussi n. a. fr. 6122, fol. 325 et suiv.

22 F 21 1866.

23 Boulanger signe sa soumission le 25 octobre 1847, carton 32. On sait par un descriptif de travaux réalisés en 1932 que Viollet-le-Duc n'a pas fait réaliser la crête conformément à la soumission: elle est en fer forgé balconné sur la panne faîtière, également en fer, de la charpente métallique. En 1931, on constate un déversement dû à l'oxydation de l'armature en fer dont les supports sont rongés à la base par la rouille. Les travaux sont exécutés par autorisation du 22 mars 1932, Archives des Monuments historiques, Saint-Denis, carton 3298.

24 Correspondance administrative, 1836–1851, lettre du 26 janvier 1847.

25 F 21 1866, séance du 14 juin 1847, *Rapport fait au Conseil par la commission du conseil des bâtiments civils composée de MM. Vitet, Mérimée, de Gisors, Visconti, Biet et Ballu au sujet des dégradations signalées par M. Viollet-le-Duc à l'église royale de Saint-Denis*.

26 Carton 38, le 4 janvier 1847.

27 Guilhermy pense que chaque travée des bas-côtés avait un comble pyramidal (Bibliothèque nationale, ms. n. a. fr. 6122, fol. 304 r°).

28 La minute du rapport de Biet porte: «Cette opération a été généralement faite avec discernement» et, en marge du passage: «à supprimer».

29 «La commission ne concevrait pas comment M. Leduc [sic] qui a lui-même expliqué les dangers d'enlever l'épiderme de la pierre, cette croûte durcie par le temps, suivant son expression, se déterminerait à l'attaquer de nouveau pour le seul avantage de bretter les parements.»

30 24 juin 1847.

31 Correspondance administrative, 1841–1876, lettre au ministre des travaux publics du 17 novembre 1847.

32 Correspondance administrative (cf. note 31).

33 Archives des Monuments historiques, Journal du 18 janvier 1848: «Le carrelage en terre cuite se compose d'un compartiment séparé par des bandes et dont les détails sont très variés par l'espèce de mosaïque formé de petits carreaux carrés losanges et triangulaires dont quelques uns sont en vert émaillé sur fond brun relevé de jaune couleur d'or; d'autres sont noirs, un petit nombre ont conservé leur ornementation et portant des fleurs de lys, des palmettes et l'un d'eux représente un cerf d'un assez bon dessin, un autre un lièvre, une fleur de lys.»

34 Voir aussi procès-verbal des découvertes faites dans les chapelles du chevet de l'église de Saint-Denis, 4 avril 1848 (Correspondance administrative, 1841–1876).

35 Viollet-le-Duc a publié le résultat de ses fouilles avec une restitution de dallage: EUGÈNE VIOLLET-LE-DUC, *Pavements du Moyen Age,* dans: Annales archéologiques 9, 1849, p.73–77, et à nouveau EUGÈNE VIOLLET-LE-DUC, *Pavage de la chapelle de Saint-Cucuphas, abbaye de Saint-Denis,* dans: Revue générale d'architecture et des travaux publics 15, 1857, col. 244–245.

36 Carton 36, lettre du 21 février 1848.

37 Correspondance administrative, 1841–1876, rapport au ministre sur l'état de Saint-Denis du 10 août 1848.

38 Mérimée et Biet visitent les travaux de la chapelle de la Vierge le 3 août 1848.

39 Carton 36.

40 Saint-Péregrin, Saint-Cucuphas, Saint-Maurice, Saint-Eugène et chapelle de la Vierge.

41 Le journal des travaux indique qu'à cette date, les travaux ont déjà été effectués par les soins de l'entreprise Eschbaeker. Du reste, tout l'ameublement et le décor placés par Debret dans cette chapelle a été retiré et est en cours de remplacement: Viollet-le-Duc a disposé un autel à suspension eucharistique (27 novembre 1848) et Denuelle peint les colonnes de la chapelle de la Vierge (9 octobre 1848). Depuis le mois de décembre 1847, Viollet-le-Duc avait confié à Gérente le soin de restaurer le vitrail de l'arbre de Jessé.

42 Plus exactement, d'ailleurs, c'est Viollet-le-Duc, lui-même, qui informe le ministre des travaux publics que la commission demande que les travaux ne soient pas interrompus. Il est curieux que la commission ne l'ait pas fait elle-même.

43 Correspondance administrative, 1851–1876, lettre au ministre des travaux publics du 1er décembre 1849.

44 Guilhermy donne une description du décor peint et mobilier de la chapelle de la Vierge du temps de Debret et indique que les peintures exécutées en 1832 «furent bientôt effacées pour faire place à celles qui existent», entre 1847 et 1850, n. a. fr. 6121, fol. 87. Il en est allé de même dans la chapelle Saint-Péregrin (Saint-Benoit) (Bibliothèque nationale, ms. n. a. fr. 6121, fol. 85).

45 Viollet-le-Duc a publié une gravure d'autel à suspension de la chapelle de la Vierge: EUGÈNE VIOLLET-LE-DUC, *Autels de l'église impériale de Saint-Denis, ancienne abbatiale,* dans: Revue générale d'architecture et des travaux publics 19, 1861, col. 9–12, et pl. 2.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Fig. 1–4: Auteur. Fig. 5: Direction du patrimoine, S.P.A.D.E.M.

## RÉSUMÉ

Ordonnée par Napoléon I^er^, la restauration de Saint-Denis modifie considérablement l'espace intérieur et la décoration de l'édifice: le sol de la nef est remonté, des peintures «troubadour» succèdent à des marbres néo-classiques. Nommé à Saint-Denis en 1847, Viollet-le-Duc est confronté à une situation qui contrarie la conception qu'il se fait du gothique: un système constructif en équilibre, dont chaque partie est à ce point dépendante de l'autre que toucher à l'une d'entre elle conduit selon lui à menacer cet équilibre. En présence des piles de la nef dont les bases ont été modifiées par l'architecte impérial, il n'a de cesse d'obtenir le principe d'une intervention destinée à les remettre dans leur état initial. L'administration s'y oppose, estimant cette intervention inutile; il insiste pendant dix ans, déclarant l'édifice en péril. Les choses restent en l'état – sans que les prédicitions sinistres de l'architecte se vérifient – jusqu'à la décision de Napoléon III, en 1859, de construire son propre caveau dans l'abbatiale. Grâce aux crédits débloqués, le monument peut être mis en conformité avec les théories de l'architecte-restaurateur. Ces théories ont été redoutable pour les monuments du Moyen Age, mais ont fait avancer la réflexion architecturale au 19^e^ siècle: l'ossature métallique des «sky-scrappers» mise au point en 1883 à Chicago par Jenney n'est rien d'autre que la transposition et l'approfondissement des réflexions de Viollet-le-Duc sur la structure de l'édifice gothique.



## ZUSAMMENFASSUNG

Die von Napoleon I. angeordnete Restaurierung von St-Denis verändert den Innenraum und die Dekoration des Gebäudes beträchtlich: Boden und Schiff werden angehoben, «Troubadour»-Malereien treten an die Stelle von neo-klassizistischen Marmordekorationen. 1847 nach St-Denis berufen, wird Viollet-le-Duc mit einer Situation konfrontiert, die seiner Konzeption der Gotik entgegensteht: ein konstruktives System in einem Gleichgewicht, bei dem jeder Teil derart vom andern abhängt, dass jeder Eingriff eine empfindliche Störung hervorruft. Bei den Pfeilern des Schiffes, deren Basen durch den kaiserlichen Architekten verändert worden sind, gibt Viollet-le-Duc nicht nach, bis er eine Intervention durchsetzt, die das Ganze wieder in das ursprüngliche Gleichgewicht zurückversetzt. Die Verwaltungsbehörde opponiert und hält die Intervention für unnötig; Viollet-le-Duc insistiert zehn Jahre lang und erklärt, das Gebäude befinde sich in Gefahr. Dabei bleibt es – zwar ohne dass sich die düstern Prophezeihungen des Architekten erfüllen –, bis Napoleon III. 1859 beschliesst, in der Abtei seine eigene Gruft errichten zu lassen. Dank der nun gesprochenen Kredite kann das Denkmal in Einklang mit den Theorien von Viollet-le-Duc gebracht werden. Obwohl diese Theorien für die Denkmäler des Mittelalters fragwürdig sind, haben sie die architektonischen Überlegungen und Erkenntnisse im 19. Jahrhundert vorangetrieben: Das metallene Gerippe der von Jenney 1883 in Chicago realisierten Wolkenkratzer ist letztlich nichts anderes als die Transponierung und Vertiefung der Ansichten von Viollet-le-Duc zur Struktur der gotischen Gebäude.

## RIASSUNTO

Voluto da Napoleone 1°, il restauro di Saint-Denis modifica considerevolmente lo spazio interno e la decorazione dell'edificio: il suolo della nave viene rialzato, dipinti allo stile «troubadour» succedono a marmo neoclassico. Nominato a Saint-Denis nel 1847, Viollet-le-Duc deve confrontarsi con una situazione che contrasta con la sua concezione del gotico: un sistema di costruzione in equilibrio, di cui ogni parte dipende dall'altra al punto tale che toccarne una significa, a suo parere, minacciare tale equilibrio. Nel caso delle basi dei pilastri della nave, modificate dagli architetti imperiali, Viollet-le-Duc non cede sino a quando riesce ad imporre un intervento che ristabiliva gli elementi originali. L'amministrazione si oppone, ritenendo un simile intervento inutile, ma egli insiste per un decennio, dichiarando l'edificio pericolante. La situazione non cambia, senza che le sinistre previsioni dell'architetto si avverino, sino al momento in cui Napoleone III decide, nel 1859, di costruire la sua tomba di famiglia nell'abbazia. Grazie ai crediti concessi, il monumento può infine essere modificato secondo le teorie dell'architetto-restauratore. Nonostante i dubbi che le circondarono in rapporto ai monumenti medievali, dette teorie hanno fornito un notevole impulso alle riflessioni sull'architettura del XIX secolo: l'ossatura metallica dei grattacieli, messa a punto da Jenney a Chicago nel 1883, non è nient'altro che la trasposizione e l'approfondimento delle riflessioni di Viollet-le-Duc sulla struttura dell'edificio gotico.



## SUMMARY

The restoration of St. Denis, ordered by Napoleon I, substantially altered the interior and the decoration of the building. The floor and the nave were raised, and "troubadour" paintings replaced the neo-classical marble decorations. Summoned to St. Denis in 1847, Viollet-le-Duc was confronted with a situation diametrically opposed to his concept of Gothic architecture as a constructive system of such well-balanced and interdependent parts that any intervention is by definition destructive. Even the bases of the columns had been changed by the emperor's architect. Viollet-le-Duc insisted on restoring the whole to its original state but the authorities considered such restoration unnecessary. Viollet-le-Duc fought for his views for ten years and declared that the building was endangered. To no avail. But his dire prophecy did not come true either and in 1859, Napoleon III decided to build a crypt in the abbey in his honour. The funding was now substantial enough to restore the cathedral in keeping with Viollet-le-Duc's theories. Although his theories on medieval monuments are questionable, they did give impetus to the development of new ideas and insights in the 19th century. The iron and steel skeleton of the skyscraper built by Jenney in Chicago in 1883 may, in fact, be seen as an application and extension of Viollet-le-Duc's views on the structure of Gothic buildings.